



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 66-2026

## SÉANCE DU 07 MAI 2026

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 27  
NOMBRE DE SUFFRAGES EXPRIMÉS : 27

NOMBRE DE MEMBRES PRÉSENTS : 24

L'an deux mille vingt-six, le sept Mai à dix-neuf heures, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'Échillais, sous la présidence de Mme Sonia TREVIEN, Maire, dûment convoqués le vingt-huit avril deux mille vingt-six.

**Présents** : TRÉVIEN Sonia, COUDERT Éric, DRAPEAU Nathalie, BROOKBANK Katy, GABORIAUD Sébastien, MARTEAU Cédric, MIRC Laurence, PERRAUD Nathalie, VIOLLEAU Sébastien, DUMAS Sandrine, NAUD Sébastien, SCHAFF Caroline, DEVILLERS Didier, SWARTVAGHER Swea, CHAIGNE Sébastien, DELAVEAU Françoise, GAUTREAU Philippe, BAUDIN Josiane, SWARTVAGHER Frédéric, VIGNERON Fabricia, VALERO Gérard, GUEVEL Stéphanie, DAUTRICOURT Arnaud, CUVILLIER Armelle.  
**Formant la majorité des membres en exercice.**

**Pouvoirs** : M. COSSARD Nicolas a donné procuration à Mme Trévien Sonia.

M. PAYET Patrice a donné procuration à Mme Guével Stéphanie.

Mme VEDDA-BOIJOUX Agnès a donné procuration à Mme Cuvillier Armelle.

**OBJET : APPROBATION DE LA CHARTE GRAPHIQUE COMMUNALE :**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la charte graphique annexée à la présente délibération,

Considérant l'objectif de renforcer l'identité institutionnelle de la collectivité, d'unifier et harmoniser son identité graphique en créant un logo qui intègre le patrimoine commun,

Considérant que la nouvelle identité visuelle de la commune permettra la déclinaison d'une charte graphique applicable à l'ensemble des supports de communication (affiche, signalétique, support numérique ....), qu'elle sera libre d'utilisation mais non de droit ;

Ainsi si des changements venaient à intervenir ultérieurement, par des utilisateurs autres que cette municipalité, une demande de validation auprès des anciens élus, sera nécessaire.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré à la majorité (5 CONTRE : Mme Guével Stéphanie, Mme Cuvillier Armelle, Mme Vedda-Boijoux Agnès, M. Dautricourt Arnaud, M. Payet Patrice), décide :**

- D'approuver la nouvelle charte graphique, telle que présentée.

Fait et délibéré en séance,

Le 07/05/2026

Mme le Maire, Sonia TREVIEN

Le secrétaire de séance,  
M. Sébastien GABORIAUD

